Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20230619-20230439-DE

Ville de Nandy
Agglomération Grand Paris Sud
Département de Seine-et-Marne

Conseil Municipal du 19 juin 2023

Délibération n° 2023-04-39

Objet : Convention avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation pour l'accueil de TIG

L'an deux mille vingt trois, le lundi dix neuf juin à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René RÉTHORÉ, son Maire en exercice.

Date de convocation : 13 juin 2023

Date d'affichage : 13 juin 2023

Présents : Monsieur René RÉTHORÉ, Monsieur Grégory MASSAMBA, Madame Claudie ORMEAUX, Monsieur Laurent VANDERHAGHE, Madame Margaret DE GROOT, Monsieur Alexandre VIERA, Madame Isabelle JOURDAIN, Madame Stéphanie FOURNEL, Monsieur Jean-Marie VAYER, Madame Emilie LARGE, Madame Jenna SALORD, Monsieur Abdelkrim TABBOU, Monsieur Coumar PREM, Madame Manon SALOMONI-GOMES, Monsieur Jean-François RIOS, Monsieur Roland DELATTRE, Madame Fatima GACEM, Monsieur Claude ARNOU.

Absents excusés et représentés :

Madame Sophie JACOTIN, donne pouvoir à Monsieur René RÉTHORÉ
Monsieur Patrice GEONGET Monsieur Grégory MASSAMBA
Madame Carole TUAL, donne pouvoir à Madame Isabelle JOURDAIN
Monsieur Simon YORO, donne pouvoir à Madame Margaret DE GROOT
Madame Meryem GÜLSEN, donne pouvoir à Monsieur Laurent VANDERHAEGHE
Monsieur Florian GERBER, donne pouvoir à Monsieur Alexandre VIERA
Madame Joana DISTIN, donne pouvoir à Madame Stéphanie FOURNEL
Monsieur Alexis CABELLO, donne pouvoir à Monsieur Grégory MASSAMBA
Madame Marie KOUNDOU, donne pouvoir à Monsieur Jean-Marie VAYER
Monsieur Jean-Pierre JACQUART , donne pouvoir à Monsieur Claude ARNOU

Absents : Monsieur Patrick KATAKO

Secrétaire de séance : Madame Isabelle JOURDAIN

Nombre de conseillers municipaux :
En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 28

Exposé :

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20230619-20230439-DE

Le Ministère de la Justice a créé l'ATIGIP (Agence du Travail d'Intérêt Général et de l'Insertion Professionnelle des personnes placées sous main de justice) en décembre 2018, afin de répondre à la problématique de la surpopulation carcérale et à la nécessité de développer des peines qui favorisent la prévention de la récidive et l'insertion des personnes condamnées.

Dans le TIG, les personnes travaillent sans rémunération pour le compte d'une structure agissant dans l'intérêt collectif (associations, collectivités publiques, entreprises de service public, …).

La ville de Nandy propose de s'engager en tant que structure d'accueil en instruisant la demande d'habilitation pour l'accueil des TIG. Par cette action, la ville s'implique dans une démarche socialement responsable et contribue à une société plus inclusive. Par ailleurs, elle favorise l'action collective de prévention de la délinquance, pour la sécurité de tous.

Le cadre d'application est le suivant:

- La collectivité propose des fiches de postes adaptées selon les services et missions proposées (actuellement FP au Service technique - Espaces Verts et au Service Restauration).
- La durée du TIG est de 20h à 400h avec une moyenne autour de 100h.
- Les personnes concernées et accueillies sont uniquement des majeurs.
- Un tuteur est obligatoire, en suivi tout au long de la mesure.
- Le Ministère de la Justice est l'employeur légal : il est responsable en cas d'incident.
- La structure d'accueil ne connaît pas les motifs de la condamnation
- Une formation est proposée au tuteur afin de l'outiller dans cet accompagnement.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code pénal ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la circulaire du 19 mai 2011 relative au travail d'intérêt général ;

CONSIDÉRANT que l'accueil de personnes dans le cadre de TIG nécessite l'inscription de Nandy sur la liste des structures d'accueil de TIG.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

ACCEPTE XX (XX VOIX POUR) que la commune de Nandy accueille des personnes dans le cadre du dispositif TIG,

PRECISE que la commune peut toujours refuser d'accueillir une personne ou mettre fin à un TIG en cours,

AUTORISE A L'UNANIMITÉ (28 VOIX POUR) Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes àce dispositif et à signer tout acte nécessaire à l'accueil de personnes condamnées à une peine de TIG.

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20230619-20230439-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.
Pour copie conforme.

Nandy, le 19 juin 2023

René RÉTHORÉ,
Maire

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20230619-20230439-DE
21-06-2023

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20230619-20230439-DE
21-06-2023

ATIGIP
AGENCE DU TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

DEMANDE D'HABILITATION/INSCRIPTION POUR L'ACCUEIL DE TIG

Merci de répondre à l'ensemble des questions.

Nom de l'Organisme : Mairie de NANDY

INFORMATIONS GENERALES

Type de personnalité :

1 - ❑ **Personnes morales de droit privé** ❑ **Personnes morales de droit public**

2 - ❑ **Etat**
- ❑ **Ministère**
- ☒ **Collectivité territoriale**
- ❑ **Etablissement public**
- ❑ **Fonction publique hospitalière**

❑ **Association**
- ❑ **Entreprise chargée d'une mission de service public**
- ❑ **Entreprise de l'économie sociale et solidaire**
- ❑ **Association**
  - ❑ **Fondation**
  - ❑ **Coopérative**
  - ❑ **Mutuelle**
  - ❑ **Société**

Adresse de l'organisme : 9 place de la Mairie 77176 NANDY

N° SIRET *(facultatif)* :

Organisme recevant des vulnérables : ❑ **Mineurs** ❑ **Personnes**

La précision porte sur le public habituellement reçu au sein de l'organisme

RESPONSABLE D'ORGANISME :

Nb : L'e-mail de connexion doit être personnel. Il ne sera visible que du RT TIG. Il sert à se connecter à TIG360°.

Côté Majeur :

Nom	Date et	Fonction	N° de	E-mail de	E-mail

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20230619-20230439-DE
21-06-2023
Berger Levrault

ATIGIP
AGENCE DU TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Prénom	lieu de Naissance		téléphone	connexion	de contact
COUSIN MYLENE	09/12/1977 Asnières/Seine	Direction Centre Social	01.60.63.62.93	m.cousin@nandy.fr	m.cousin@nandy.fr
Christelle JOUSSELIN-LAINÉ	10/09/1971 ST CLOUD	DGS	0164192911	c.jousselin-laine@nandy.fr	id.

Côté Mineur (*peut être la ou les même personne(s)*) :

Nom Prénom	Date et lieu de Naissance	Fonction	N° de téléphone	E-mail de connexion	E-mail de contact

HABILITATION/INSCRIPTION

☒ **Pour public SPIP (à partir de 18 ans)**

☐ **Pour public PJJ (mineurs + 16 ans et jeunes majeurs)**

ENGAGEMENT DE L'ORGANISME

☒ **Dans le cadre du TIG, l'organisme d'accueil est informé qu'il s'engage à proposer des activités d'utilité sociale présentant un caractère formateur et/ou favorisant l'insertion sociale des condamnés.**

DOCUMENTS A JOINDRE

Pour les personnes morales de droit privé chargées d'une mission de service public, la demande doit comporter :
1° La copie des statuts de la personne morale ;
2° Un extrait du registre du commerce et des sociétés (extraits K ou K bis) datant de moins de trois mois ;
3° Une copie des comptes annuels et des bilans du dernier exercice.

Pour les associations, la demande doit comporter :
1° La copie du Journal officiel portant publication de la déclaration de l'association ou, pour les associations déclarées dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, une copie du registre des associations du tribunal judiciaire ;

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20230619-20230439-DE
21-06-2023
Berger Levrault

ATIGIP
AGENCE DU TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

2° La copie des statuts de l'association ;
3° La liste des établissements de l'association avec indication de leur siège ;
4° La mention des nom, prénoms, date et lieu de naissance, nationalité des membres du bureau de l'association ainsi que, le cas échéant, ceux de leurs représentants locaux ;
5° Le dernier procès-verbal de l'assemblée général annuelle de l'association.

Vous pouvez me renvoyer ces documents complétés à l'adresse-mail suivante : *pascaline.bats@justice.fr*

Je vous remercie pour votre investissement et reste à votre disposition.